

Certificat de compétence Accueil, orientation, accompagnement des stagiaires en formation

Code : CC32 -

Devenir chargé d'accueil et d'orientation.

Conditions d'accès :

Niveau bac+2 conseillé. Toute personne avec une expérience professionnelle de 2 à 3 ans dans le domaine de la formation, de l'orientation ou un domaine connexe et un projet professionnel.

Objectifs :

- Accompagner des bénéficiaires de la formation dans leurs parcours professionnel et de formation
- Comprendre et interpréter les besoins
- Savoir orienter et contribuer à l'élaboration d'un projet de formation personnalisé.

Compétences :

Savoir relier son action à celle d'autres acteurs et partenaires impliqués dans l'accueil, l'information et l'orientation des publics.

Conduire un entretien afin d'aider la personne à questionner la pertinence et les conditions de réussite de son projet.

Ecouter et reformuler les questions et les demandes individuelles pour aider les personnes à identifier et à expliciter leur projet personnel et professionnel.

Maîtriser les différents outils de positionnement pour conforter ou définir un projet d'orientation et/ou de formation pertinent pour l'évolution professionnelle de chaque personne.

Formaliser les différentes étapes d'un parcours individualisé et le rôle joué par la formation

Maîtriser les différentes modalités de formation, de certification et de validation des compétences.

Débouchés :

Conseiller en formation

Projet et mémoire :

Rédaction d'un mémoire de synthèse dans le cadre de l'UA UA220T.

Stage :

Etre en fonction d'accueil, orientation, d'accompagnement et/ou de construction de parcours de formation, professionnel et personnel, ou avoir eu une expérience dans ses fonctions, ou effectuer un stage de 2 mois dans une structure les pratiquant.

Modalités de validation :

- Suivre toutes les UE du certificat et les valider avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sans note inférieure à 8 ;

- Valider le mémoire de synthèse (UA220T) avec une note supérieure ou égale à 10/20.

La validation des enseignements et du mémoire de synthèse (UA220T) doit s'effectuer dans un délai maximum de 4 ans.

Chaque unité d'enseignement (UE) est affectée d'une valeur en crédits ECTS conformes à la norme européenne de l'enseignement supérieur. Les crédits représentent l'unité de mesure du travail de l'auditeur pour toutes les UE qui composent une formation : cours, TD, TP, stage, mémoire, projet, travail personnel, etc. Les crédits sont acquis dès que l'auditeur obtient une note égale ou supérieure à la moyenne. Ils sont aussi transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur, en France ou dans un pays de l'espace européen.

Il est possible d'obtenir une validation totale et/ou partielle de son parcours par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et/ou de la validation des études supérieures (VES). Pour en savoir plus.

Certificat de compétence Accueil, orientation, accompagnement des stagiaires en formation

Code : CC32 -

FAD108	6 ects
Analyse et valorisation de son parcours professionnel	
TOF105	6 ects
Accueil et information sur les parcours et les certifications professionnelles	
FAD103	6 ects
Institutions et acteurs de la formation des adultes	
FAD117	6 ects
Recueil et traitement de l'information	
UA220T	10 ects
Synthèse professionnelle / Bilan réflexif du parcours	